

Diplôme d'Expert Automobile-Session 2008	Page : 1/2
Unité de contrôle C	Durée : 2 heures
Connaissances juridiques et administratives	Coef. : 1

Nous attirons l'attention des candidats sur la qualité rédactionnelle, l'orthographe et le soin porté aux réponses (1 point).

Toutes les réponses doivent être, dans la mesure du possible, argumentées.

Premier travail : (5 points)

Documentation

Extrait du n°102 « assurer » FFSA infos 31 octobre 2007

Assurance automobile

**La cinquième directive d'assurance automobile
en partie transposée en droit français**

Un décret et un arrêté publiés au Journal officiel du 19 juillet 2007 ont transposé dans la réglementation française un certain nombre d'articles de la cinquième directive sur l'assurance de responsabilité civile automobile, adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne le 11 mai 2005. A cette occasion, plusieurs dispositions du Code des assurances ont été modifiées, afin, notamment, de clarifier certaines situations.

Le document ci-dessus fait référence à différentes sources du droit.

1-1 Parmi les sources de droit existantes, citez en quatre. (1 point)

1.2 Expliquez ce qu'est une directive européenne et pourquoi elle doit être transposée en droit français. (3 points)

1.3 Donnez la définition de la jurisprudence. (1 point)

Diplôme d'Expert Automobile-Session 2008	Page : 2/2
Unité de contrôle C	Durée : 2 heures
Connaissances juridiques et administratives	Coef. : 1

Deuxième travail – (6 points)

Vous participez à la rédaction des réponses posées par les lecteurs du magazine « Auto Revue ». Vous êtes en charge des trois cas suivants :

2-1 Monsieur Gallet souhaite acheter d'occasion la voiture de son voisin, Monsieur Ferou. Le 18 août 2008, ils se mettent d'accord sur le prix. La date de livraison et de paiement doit avoir lieu le 1er septembre 2008.

Le 1er septembre, Monsieur Gallet n'apporte que la moitié de la somme due.

Monsieur Ferou refuse de lui donner le véhicule, la carte grise et les clés.

Le contrat est-il rompu ? (2 points)

2-2 Monsieur Confiant achète d'occasion la voiture de sa collègue de travail, Madame Dirien. La voiture, une Twingo Renault, a subi un accident antérieur grave mais Madame Dirien a gardé sous silence cet accident.

Quelques semaines après l'acquisition du véhicule, Monsieur Confiant apprend que la voiture qu'il vient d'acheter a été, dans le passé, accidentée.

Il est très en colère. Quels sont ses recours pour annuler la vente? (2 points)

2-3 -Un client a confié son véhicule, une Peugeot 206, à Monsieur Cleddediss, garagiste, il y a plus d'un an, pour réparations. Celles-ci ont été effectuées.

Ce client n'a jamais récupéré sa voiture. Que peut faire le garagiste ? (2 points)

Troisième travail (8 points)

L'agence d'assurance « Tousrisques » est amenée à traiter les trois situations suivantes :

3-1 – Jérôme Fauché désire assurer son véhicule (1^{ère} mise en circulation 01-04-1995). Il est jeune conducteur et son budget est limité.

a) Quelle garantie obligatoire doit-il souscrire ? (1 point)

b) Quelle garantie facultative, l'agence doit-elle lui proposer en priorité dans le cadre de son devoir de conseil ? (1point)

3-2 – Mireille Toutiffe est coiffeuse remplaçante et se sert de son véhicule pour se rendre chez des clients pour des coiffures à domicile. Cependant, elle a déclaré à son assureur qu'elle utilise son véhicule uniquement pour un usage privé dans le but de réaliser des économies sur le montant de sa cotisation d'assurance.

Indiquez quelles sont les conséquences encourues par Mireille Toutiffe ? (3 points)

3-3 – Gérard Etourdi, a par négligence, oublié de signaler à son assureur son changement de résidence. Le nouveau lieu de stationnement de son véhicule correspond à une zone tarifaire plus élevée.

En cas de sinistre, quelles sont les conséquences de cette situation :

a) sur l'indemnisation due par l'assureur. (2 points)

b) sur le devenir du contrat d'assurance. (1 point)